



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Vent

Question écrite n° 38153

Texte de la question

M Sébastien Couepel attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, sur la situation des particuliers qui ont subi des dommages importants dans leurs biens, notamment les terrains boisés, à la suite de l'ouragan d'octobre 1987. Ne bénéficiant d'aucune aide spécifique, ne conviendrait-il pas d'accorder à ces petits producteurs un dégrevement fiscal sous la forme d'un forfait déductible du montant des revenus de 1987 ? Les services fiscaux, sur attestation de la mairie, pourraient prendre en compte un abattement à titre exceptionnel sur le montant des revenus pour le calcul de l'impôt. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser la suite qu'il entend donner à cette requête.

Données clés

Auteur : [M. Couepel Sébastien](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38153

Rubrique : Risques naturels

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1221